

500 Miles OPEN KART

du Paul Ricard Karting Test Track

Règlement

Article 1 : Définition

D'octobre 10 à mai 11, le Circuit Paul Ricard KARTING TEST TRACK organise huit matinées d'animation karting par équipes, ouvertes à tous, sous le nom de **"500 Miles Open Kart du Paul Ricard Karting Test Track"**.

Les dates retenues seront communiqués le 15 septembre 2010.

Article 2 : Conditions de participation

Pour participer, il suffit d'avoir au minimum **quinze ans révolus au jour de l'animation**. Les organisateurs se réservent le droit de vérifier que cette condition soit respectée et de refuser toute demande d'inscription s'il y a lieu.

Article 3 : Principes de l'épreuve et classement

Les **"500 Miles Open Kart du Paul Ricard Karting Test Track"**, est une endurance ouverte à vingt équipes maximum de deux à quatre pilotes. Après une séance d'essais chronométrés de 45 minutes pour déterminer la grille de départ, il sera procédé à une course de 105 tours (soit env. 1/8^{ème} de 500 Miles) ou 1H45 en cas de pluie suivie d'une proclamation des résultats.

Article 4 : Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont fixés à **240 € TTC. par équipe** et par épreuve.

Article 5 : Inscriptions

Chaque équipe doit être composée de deux, trois ou quatre pilotes. **Le nom de l'équipe devra obligatoirement commencer par un nom de lieu (ville, quartier, dépt.)**. Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'utilisation de nom d'équipe farfelus.

Seules les vingt premières demandes accompagnées des droits d'inscription seront prises en compte. Au delà, il sera établi une liste d'attente.

Dans le cas ou le nombre de demande d'inscription serait supérieur à vingt-huit, il sera organisé une seconde épreuve en après-midi. Seront retenus d'office pour l'épreuve du matin les quinze premiers du Challenge et les trois premiers de l'épreuve de l'après-midi du mois précédents. Au-delà se sera l'ordre de réception des dossiers complet qui prévaudra.

La demande d'inscription entraîne l'adhésion totale et sans réserve de chacun des participants au présent règlement.

En cas de désistement, par mail, plus de dix jours à l'avance, les droits versés seront remboursés. Par contre, passé ce délai ils seront acquis à l'organisation.

Article 6 : Attribution des Karts

Les karts sont tirés au sort par une main innocente, à l'issue du briefing, et sont attribués pour la journée. Les équipes sont appelées, pour ce tirage, dans l'ordre dans lequel elles ont confirmé leur inscription, le matin de l'animation.

Article 7 : Cautions

Une caution de 500 € par kart devra être versée à l'organisation, lors de la confirmation d'engagement (espèces ou chèque).

Si une équipe subit un problème technique (par exemple de moteur), l'organisation se charge de la réparation, sans intervention sur la caution.

Si une équipe subit ou provoque un dommage entraînant une casse des pièces sur son kart, l'organisation se charge de la réparation mais impute les pièces remplacées à la caution. Celle-ci sera restituée à l'issue de l'animation, amputée du montant des pièces utilisées.

Seront retenues sur la caution, les sommes forfaitaires suivantes :

Fusée de roue cassée	100 € TTC
Arbre de transmission arrière tordu	250 € TTC
Tonneau	500 € TTC

Article 9 : Chronométrage

Le système électronique de chronométrage, prend en compte l'intégralité des tours couverts par chacun des karts, et enregistre les meilleures performances de chacun d'eux. Le classement est affiché en temps réel sur un écran géant en bord de piste, et sur un moniteur placé dans l'espace bar.

Article 9 : Déroulement d'épreuve

9.1 : Confirmation des inscriptions:

Pour confirmer leur inscription, les équipes doivent se présenter au complet avant 8h45 ou 14h15.

9.2 : Briefing obligatoire

Le briefing a lieu à 09h15 ou 14h45. Il est obligatoire pour tous les pilotes. Il y sera expliqué le déroulement de l'animation dans ses moindres détails. A l'issue de celui-ci, il sera procédé au tirage au sort des karts.

9.3 : L'accès piétonnier de la piste sera exclusivement réservé aux membres de l'organisation, et par voie de conséquence interdit à toute autre personne.

9.4 : Essais de qualificatifs chronométrés

Entre 9h30 et 10h15, ou 15h00 et 15h45 toutes les équipes tournent ensemble. Chaque équipe gère comme bon lui semble cette séance d'essais. Les changements de pilote devant se faire uniquement dans la zone de relais.

Le classement à l'issue de la séance d'essais, prenant en compte le meilleur tour de chaque équipe, déterminera les places sur la grille de départ.

9.5 : Important

Les heures d'ouverture et de fermeture de la piste sont rigoureusement respectées. Tout pilote en retard peut tout de même prendre la piste en cours de séance, le temps perdu ne sera pas rattrapé.

9.7 : Procédure de Départ

Le départ est un départ arrêté type F1. Il est donné, à 10h10 ou 15h40.

9.8 : Relais

Au cours de l'épreuve, chaque équipe est tenue de passer **7 fois minimum** par la zone de relais pour changer de pilote. Toute équipe ne respectant pas le nombre de relais minimum, verra automatiquement son équipe disqualifiée et classée dernière.

Seuls les pilotes prenant le départ sont autorisés à pénétrer à l'intérieur de la zone de relais où les karts devront évoluer au pas. Toute infraction à ces règles élémentaires de sécurité entraînera une pénalité.

9.9 Arrivée et classement général

L'arrivée est donnée par le directeur de course au baisser du drapeau devant le kart ayant couvert le premier 105 tours ou 1H45 en cas de pluie. Les équipes ayant fait le même nombre de tours sont départagées par l'écart chronométré lors du passage sous le drapeau d'arrivée.

Article 10: Challenge "500 Miles Open Kart du Paul Ricard Karting Test Track"

A l'issue de chaque épreuve, il sera comptabilisé le nombre de miles parcouru par chaque équipe. Le classement du challenge "500 Miles OPEN KART du Circuit Paul Ricard Karting Test Track" sera établi en cumulant au maximum les six meilleures performances de chaque équipage.

En cas d'égalité, il sera tenu compte de la plus grande distance parcouru sur épreuve, puis de la seconde etc ... Dans le cas de l'égalité parfaite, ce sera le meilleur chrono réalisé lors de l'ultime épreuve qui sera pris en compte.

Article 11 : Incidents mécaniques

Tout incident mécanique avant le départ de la course donne lieu systématiquement au remplacement du Kart et au report du départ.

Après le départ, et ce, quelles qu'en soient les raisons, et, en particulier même si la responsabilité du participant n'est pas engagée, tout incident mécanique ne donne droit à aucun repêchage. Le pilote devra rejoindre la zone mécanique avec l'aide exclusive du personnel du circuit.

L'intervention des mécaniciens sera fonction de l'ordre d'entrée dans la zone mécanique.

Article 12 : Litiges

Aucune réclamation ne sera acceptée pendant et après les épreuves. Toutefois la direction de course aura le pouvoir d'infliger des pénalités pour sanctionner tout comportement antisportif.

Article 13 : Pénalités

En cas de comportement antisportif, le directeur de piste, seul juge pendant la journée, peut infliger un "STOP AND GO", sanction étant sans appel. Il informera le pilote en cause par drapeau noir. Dès qu'il sera prévenu, le pilote ne devra pas parcourir plus d'un tour avant de venir effectuer sa pénalité dans la zone de relais. Le "STOP AND GO" ne permet en aucun cas de changer de pilote.

Article 14 : Barème des Pénalités

C'est l'équipe qui est sanctionnée : aussi le pilote qui subit la pénalité n'est pas forcément celui qui a commis la faute.

1. Comportement anti-sportif (poussette et autre contact volontaire)		
a) 1 ^{ère} Pénalité		5 minutes
b) Récidive		10 minutes
2. Non respect du tracé		
c) 1 ^{ère} Pénalité		5 minutes
d) Récidive		15 minutes
e) 2 ^{ème} Récidive		hors course
3. Vitesse excessive dans les stands		
f) 1 ^{ère} Pénalité		5 minutes
g) Récidive		10 minutes
4. Nombre d'arrêts non respecté	par arrêt en moins	10 tours

Article 15 : Responsabilité

Les participants devront respecter scrupuleusement les consignes de sécurité et de conduite qui leur seront prescrites par les organisateurs. Ils s'engagent à cet égard à assumer personnellement les risques de leur propre évolution, ainsi que ceux qu'ils pourraient causer à d'autres participants. En tout état de cause, les organisateurs ne pourront être tenus responsables pour tout préjudice susceptible de résulter de la participation à la présente animation. À ce titre, ils signeront, lors de l'inscription, un abandon de recours.

Article 16 : Autorisation des participants

Les participants autorisent expressément les organisateurs à utiliser éventuellement leurs noms et leurs photos dans toutes communications liées à la présente animation, sans aucune contrepartie.

Article 17 : Annulation

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'événement si les circonstances l'exigent. Dans ce cas, l'intégralité des droits d'inscription sera remboursée, à l'exclusion de tous autres frais et indemnités de quelque nature que ce soit.

Article 16 : Modification du règlement

L'organisation se réserve le droit de modifier, à tout moment, le présent règlement, pour des raisons de force majeure, de sécurité ou d'éthique. Dans ce cas, les modifications seront portées à la connaissance des engagés dès que possible et ne pourront être contestées.

500 Miles OPEN KART

du Paul Ricard Karting Test Track

Programme

08h15/08h45	• Confirmation des inscriptions
09h15	• Briefing
9h30/10h15	• Essais chronométrés
10h25	• Procédure de départ
10h30/12h15	• Course
12h25	• Podium

OU

13h45/14h15	• Confirmation des inscriptions
14h45	• Briefing
15h00/15h45	• Essais chronométrés
15h55	• Procédure de départ
16h00/17h45	• Course
17h55	• Podium